



# Assemblée générale

Distr. limitée  
1er juin 2000  
Français  
Original: anglais

---

## **Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001**

### **Première session de fond**

New York, 30 mai-2 juin 2000

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Dispositions concernant l'organisation du processus préparatoire et de la session extraordinaire**

#### **Projet de décision révisé proposé par le Bureau**

#### **Modalités régissant l'accréditation et la participation des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire**

*Le Comité préparatoire,*

*Rappelant* le paragraphe 14 de la résolution 54/93 de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1999,

Décide que les modalités régissant l'accréditation et la participation des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire seront les suivantes :

Les organisations non gouvernementales ci-après seront invitées à participer à la session extraordinaire :

a) Les organisations non gouvernementales qui sont dotées du statut consultatif conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996, ou sont accréditées auprès de l'UNICEF;

b) Les autres organisations non gouvernementales accréditées auprès du processus préparatoire de la session extraordinaire conformément aux décisions pertinentes du Comité préparatoire;

Les présentes modalités ne constitueront en aucune manière un précédent pour d'autres sessions extraordinaires.

---

\* A/AC.256/4.